

# Erratas 1- 2020 Gymnastique Masculine 11 Novembre 2019

## Partie : Règlements des compétitions 2020

Page R13 tableau CNI : Remplacer en Pupilles 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> degré par 1<sup>er</sup> et 5<sup>ème</sup> degré au sol saut barres // et Fixe

INTERCLUBS	1 <sup>ère</sup> Division						
	Benj/Min (Pupilles)	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
	Cad/Jun/Sen (Adultes)						
	2 <sup>ème</sup> Division Pupille	Imp. (1 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> P)	Imp. (3 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> P)	Imp. (3 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> P)	Imp. (1 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> P)	Imp. (1 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> P)	Imp. (1 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> P)
2 <sup>ème</sup> Division Adulte	Imp. (1 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> A)	Imp. (1 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> A)	Imp. (1 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> A)	Imp. (1 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> A)	Imp. (1 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> A)	Imp. (1 <sup>e</sup> au 5 <sup>e</sup> A)	

Page R14

Art 3110 : Supprimer les lignes « Le tableau suivant rappelle l'essentiel de ce programme suivant le contenu des épreuves .

Pour les pupilles, au mini-trampoline, les sauts sont libres dans le cadre du règlement chapt.1 MT»

Art 3111 Supprimer Les PUPILLES peuvent exécuter tous les degrés pupilles par « Les gymnastes doivent exécuter les mouvements dans la catégorie engagée »

**Art. 3111.** – Répartition par degré

*Sous réserve de la réglementation des âges aux appareils [voir chapitre 23](#)*

*Dans les divisions Fédérales adulte et pupilles, la répartition des gymnastes dans les différents degrés est libre. Les gymnastes doivent exécuter les mouvements dans la catégorie engagée.*

Modifier les article 3124 /3126 comme ci-dessous :

**Art.3124.** - Modifications d'engagement :

*Les demandes de changement de division doivent être formulées et adressées uniquement par écrit à la FSCF sans pénalité jusqu'au 30 avril, et accompagnées d'un chèque après cette date :*

**Art.3126.** - Nombre d'équipes **pupilles** engagées :

*Si une équipe pupille est engagée dans le championnat fédéral 1 pupille, l'association peut engager une autre équipe dans la division de son choix à condition de ne pas avoir plus de 2 équipes dans la même catégorie.*

Modifier les articles 31315 et 31415 comme suit :

**Art. 31315.** - Le titre de CHAMPION FEDERAL ADULTE est décerné à l'association classée première du championnat fédéral 1 adulte.

**Art. 31415.** - Le titre de CHAMPION FEDERAL PUPILLE est décerné à l'association classée première du championnat fédéral 1 pupille.

Page R25 : Art3321 suppression du paragraphe Droits d'engagements.

Page R27 et page R30 Coupe séniors remplacer 65 points par 63 points

Page R33 Eléments REFERENCES FSCF Barre Fixe : (supprimer à l'horizontal)

Elancer en arrière établissement arrière ~~corps à l'horizontal~~

### Partie : Exercices imposés

Page IMP-2 : sol : ajouter pour les pupilles :

Piste gonflable autorisé avec bande en mousse dessus pour les pupilles

Page IMP-7 tableau des fautes

Flexion des bras ou des jambes, ouverture des jambes ou des hanches	+	+	+	
--	---	---	---	--

Page IMP-8 art 1) rajouter le complément d'information

1. Les fautes de tenue comme les flexions des bras, des jambes ou des hanches sont classifiées comme suit :

— petites fautes : .... légère flexion ....0 à 45°.... 0,1 pt	Cette règle ne s'applique pas : 1) Aux éléments acrobatiques au sol ( ex :Salto av ou ar tendu code FIG page 160 Annexe A §3) 2) Aux sorties à tous les agrès 3) Aux éléments volants à la barre fixe 4) Aux éléments de force et de maintien à tous les agrès
— fautes moyennes : forte flexion ...46 à 90°.... 0,3 pt	
— fautes grossières : flexion extrême .....> 90°... 0,5 pt	

Page IMP-9 6) rajouter le texte en jaune fluo

Si la position **demandée** est tenue 1s ou 2s **ou plus**, il n'y a pas de pénalisation.

Une position **demandée non tenue ou passagère** doit atteindre la position parfaite sans arrêt. Si la position est marquée ou tenue 1s ou 2s ou plus, il n'y a pas de pénalisation. **(mais voir exception à chaque agrès)**

Page IMP-9 14) remplacer largeur des épaules par à 1 pied .

- Réception pieds légèrement écartés < à **1 pied** et déplacement 1 pied ou coller les 2 pieds en soulevant les talons : pénalisation **0,1**

- Réception pieds légèrement écartés > à **1 pied** et déplacement 1 pied pour coller ou ne peut pas coller les 2 pieds : pénalisation **0,3**

Page IMP-15 art 2487 : **Vol**

2.	Flexion des bras dans la phase d'appui.	Déviaton 0 à 45°	Déviaton de 46° à 90°	Déviaton > 90°	
----	---	---------------------	--------------------------	----------------	--



---

2,0

---

De la suspension, **se déplacer** latéralement en effectuant trois déplacements par main (alternativement Main G D G D G D), corps aligné.

---

Corps cassé ou en ouverture .....0,10 ou 0,30 ou 0,50

(cumulable pour chaque déplacement)

Déplacement non réalisé ..... 0,3 /déplacement

Déplacement non alternatif ..... 0,1 pt /déplacement

---

Page JP-F-5

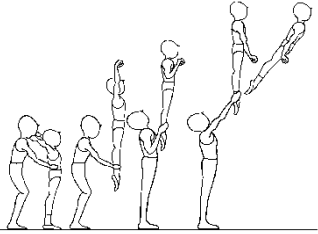
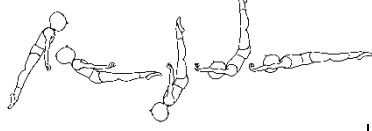
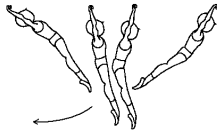


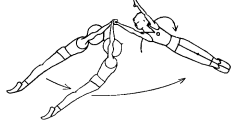
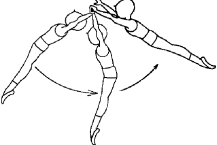


Figurine 1 Supprimer « toucher la barre pendant le tour d'appui 0.5

Figurine 2 Supprimer « élan par-dessus avec le bassin non collé à la barre 1.00 »

Ajouter : Corps cassé 0.1 ou 0.3 ou 0.5

Corps sous 45° (oblique basse) 0.3

Possibilité d'un tapis supplémentaire de 20cm

					
<p><b>Pas de pénalisation</b>      ↑<sub>1</sub></p>		<p>↻      2,0</p>		<p>↻</p>	
<p>De la station faciale sous la barre, monter le gymnaste à l'appui</p>		<p>Elancer en arrière à l'appui libre, élan par-dessous en avant</p>		<p>Elancer en arrière (45° min)</p>	
		<p><b>Corps cassé.....0,1 ou 0,3 ou 0,5</b></p>		<p><b>Elancé sous 45° ..... 0,3</b></p>	
		<p><b>Corps sous 45° (oblique basse)...0,3</b></p>			
					
<p>1,0      ↻</p>		<p>1,0      ↻</p>		<p>2,0      ↻ ↻</p>	
<p>Elancer en avant (45° min)</p>		<p>Elancer en arrière (45° min)</p>		<p>Elancer en avant et demi-tour prises mixtes (45° min)</p>	
<p><b>Elancé sous 45° ..... 0,3</b></p>		<p><b>Elancé sous 45° ..... 0,3</b></p>		<p><b>Elancé sous 45° ..... 0,3</b></p>	
					
<p>1,0      ↻</p>		<p>2,0</p>		<p>↻ ↻ ↓</p>	
<p>Elancer en arrière (45° min), changer la main en prise dorsale</p>		<p>Elancer en avant (45° min), élan en arrière (45° min) et sauter à la station</p>			
<p><b>Elancé sous 45° ..... 0,3</b></p>				<p>Corps cassé pendant le balancé arrière ..... 0,1 ou 0,3 ou 0,5</p>	

P-F-4 3<sup>ème</sup> DEGRE 6<sup>ème</sup> figurine : Ajouter la ligne en jaune fluo



2,5

Engager les jambes en fermeture jambes écartées, oscillation, dégager les jambes (45° min)

Dégagé avec le bassin sous 45° ..... 0,3

Appui des jambes ou pieds sur la barre .....0,5

Pose de pieds sur la barre.....2,0

Dernière figurine : remplacer avant le laché par

*Corps cassé pendant le balancé arrière* ..... 0,1 ou 0,3 ou 0,5

P-F-5 4<sup>ème</sup> Degré : Figurine 1 Ajouter Double prisé d'élan autorisé

*De la suspension, prise d'élan par temps de fouet*

**Double prise d'élan autorisée**

P-F-6 – 5<sup>ème</sup> Degré :

Figurine 2

Elancé avant sous 45° avant oscillation ..... 0,5

Appui des jambes ou des pieds sur la barre .....0,5

Bassin sous l'horizontale au dégagé .....0,5

Pose de pieds sur la barre.....2,0

Figurine 3

*Demi-tour sous l'horizontale* ..... 0,1 ou 0,3 ou 0,5

Figurine 4 :

Pas de pénalisation si arrêt <= 2s. si >2s 0,3

A-F-3 2<sup>ème</sup> Degré

Figurine 6 : Supprimer « bassin sous la barre 0.1 0.3 ou 0.5 »

A-F-4 3<sup>ème</sup> Degré

Figurine 1 Ajouter double prise d'élan autorisé

*De la suspension, prise d'élan par temps de fouet, élaner en arrière à l'horizontale*

**Double prise d'élan autorisée**

Figurine 4 (fautes )

*arrêt après la bascule*.....1,0

**Pas de pénalisation si pas de pose des pieds**

**Pas de pénalisation si pose des pieds jambes serrées**

*bassin sous la barre*..... 0,5

A-F-5 4<sup>ème</sup> Degré

Figurine 1

*De la suspension, prise d'élan par temps de fouet, élaner en avant,*

**Double prise d'élan autorisée**

## Code de pointage Mouvements libre

Page CP-1 : Ajouter dans Note importante : Nouvelle version du code FIG depuis Janvier 2018  
[https://www.gymnastics.sport/publicdir/rules/files/fr\\_MAG%20CoP%202017%20-%202020.pdf](https://www.gymnastics.sport/publicdir/rules/files/fr_MAG%20CoP%202017%20-%202020.pdf)

Page CP 12 Tableau des fautes

Remplacer :

Toucher l'appareil ou le sol avec une autre partie du corps

Par

Toucher l'appareil ou le sol avec les jambes ou les pieds

Et la faute passe de 0,3 à 0,10

Toucher l'appareil ou le sol avec les jambes ou les pieds	+			
---	---	--	--	--

Ligne Flexion des bras ou des jambes , ouverture des jambes remplacer 0 à 15° et 16° à 30° et > 30 par +

Flexion des bras ou des jambes, ouverture des jambes	+	+	+	
--	---	---	---	--

Page CP-13 Art 34. §1 ajouter

Cette règle ne s'applique pas :

- Aux éléments acrobatiques au sol ( ex :Salto av ou ar tendu code FIG page 160 Annexe A §3)
- Aux sorties à tous les agrès
- Aux éléments volants à la barre fixe
- Aux éléments de force et de maintien à tous les agrès

1. Les fautes de tenue comme les flexions des bras, des jambes ou des hanches sont classifiées comme suit :

— petites fautes : .... légère flexion .... 0 à 45° ..... 0,1 pt

— fautes moyennes : forte flexion ... 46 à 90° ..... 0,3 pt

— fautes grossières : flexion extrême ..... > 90° ..... 0,5 pt

Cette règle ne s'applique pas :

- Aux éléments acrobatiques au sol ( ex :Salto av ou ar tendu code FIG page 160 Annexe A §3)
- Aux sorties à tous les agrès
- Aux éléments volants à la barre fixe
- Aux éléments de force et de maintien à tous les agrès

## Rajouter : Lettre FIG N°34

Les seules exceptions à ce principe sont :

Aux barres parallèles flexions des jambes avant l'horizontal ou des éléments de type grand tour  
ET après les éléments de type Bhavsar.

A la barre fixe --- flexion des jambes durant les actions de préparation et flexion des bras lors de la reprise après un élément volant.

Les déductions spécifiques à ces exceptions sont indiquées dans le code de pointage.

Page CP-S-4 / CP AR-5 /CP AN-4 /CP P -3 /CP F-4 remplacer voir R-24 par R 33

Page CP-AR-2 art 422 §4 Supprimer : Un cassé du corps jusqu'à 30° n'est pas pénalisé

Les cercles des jambes serrées ou écartées doivent être exécutés avec une extension complète du corps, pieds au dessus du cheval. Le manque d'amplitude est pénalisé comme déduction individuelle pour chaque élément.

~~Un cassé du corps jusqu'à 30° n'est pas pénalisé.~~ Les éléments avec flexion des hanches entraînent des déductions pour fautes techniques

Art 423

amplitude insuffisante dans les ciseaux (pieds) et les élans d'une jambe	+	+	
Cercle avec flexion des hanches ou cassé du corps (> à 30°)	+	+	

Art 424 3 f)

f) pour les raisons concernant la reconnaissance de la difficulté, les transports **latéraux** peuvent être considérés comme terminés au moment où le transport est fini (**position dorsale sans chute**)

Page CP St-2 art 443 §7 remplacé ajouter la table par le tremplin ou l'appareil :

7. Une course d'élan supplémentaire est permise, avec une déduction de **1.00 point** pour **course d'élan vide** (le gymnaste n'a pas touché la table **le tremplin ou l'appareil**), comme suit :

Page CP F-2 Art 463 ajouter la ligne suivante :

Déviations angulaires de l'appui tendu renversé dans les Endos et Stalders	+	+	+ +NR (jury D)
--	---	---	-------------------

Art 463 §3 ajouter Weilers comme suit :

3. Déviations par rapport à la verticale pour les éléments d'élan à ou passant par l'appui renversé aussi avec tours (bascule ATR, établissement arrière ATR, élan pour dessous par l'appui renversé, grand tour avant ½ tour, grand tour arrière ½ t, Endo, Endo ½ t, Stadler, Stadler 1/2t, **Weilers,...**) :